



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2014

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Philippe LADERMANN, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ

Excusé : Laurent ZIMMERMANN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014
2. Droit d'opposition du CM
3. Projet de construction à la Vy-Neuve: point de la situation
4. Budget de fonctionnement 2015 : délibération
5. Taxe professionnelle communale 2015 : délibération
6. Indemnités au Conseil municipal, aux Maire et adjoints : délibération
7. Nomination des responsables du Bureau de vote 2015
8. Communications de l'exécutif
9. Divers
10. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 18h30 et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Il excuse l'absence de Laurent Zimmermann (travail).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

2. Droit d'opposition du CM

Le maire demande au CM de se prononcer sur les deux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG que chacun a reçues.

Décision relative à la participation pour la période 2014-15-16 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la contribution de la rénovation du Grand Théâtre, pour un montant total de Fr. 3'000'000.-, versé sur 3 années



Bradley Stillwagon réitère ses critiques quant au fait que les comptes de cette institution ne sont pas communiqués. Hubert Dethurens acquiesce et propose qu'un courrier soit adressé au Fonds intercommunal pour exprimer notre surprise devant cet état de fait.

Par 1 OUI, 5 ABSTENTIONS et 4 NON le CM s'oppose à cette décision ; une résolution sera donc préparée.

Décision relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG

Aucune opposition n'est formulée.

3. Projet de construction à la Vy-Neuve : point de la situation

La construction arrive à bout touchant ; restent à poser les parquets (en attente du séchage de la dalle). La porte fermant le garage a été posée. Une modification sera apportée aux douches par l'installation de portes pour éviter d'inonder le sol. Les aménagements extérieurs ont démarré, le plus urgent étant de terminer les cheminements avant l'emménagement des locataires.

Une malfaçon ayant été constatée sur une partie du revêtement du parking souterrain, une nouvelle entreprise a repris le travail à satisfaction. Néanmoins, cela entraîne une plus-value de Fr. 15'000.- à charge de la commune, l'entreprise responsable du défaut payant également sa part des coûts engendrés. Ce surcoût ne modifiera pas le loyer prévu des places de parking.

Reste à régler le litige concernant l'emplacement de l'armoire électrique construite pour le projet privé. Malgré de multiples téléphones et des courriers, la situation est toujours confuse, notamment quant à la teneur d'une APA qui vient d'être donnée, mais dont nous ignorons le détail, puisque le préavis communal n'a pas été demandé.

La location d'un des deux appartements vacants, suite à des désistements, est maintenant attribuée à une personne de Laconnex. Pour le 2^{ème} appartement, un dossier a été écarté car ne répondant pas aux critères. D'autres dossiers doivent être repris et la régie sera également consultée.

Bradley Stillwagon souhaite savoir si les armoires techniques dans les appartements ont été fermées. Il est répondu positivement. Olga Mermet demande qui serait lésé en cas de non-paiement de loyer, la commune ou la régie. C'est la commune qui devrait assumer une perte. La régie a calculé pour nous le taux d'effort de chaque locataire, mais la commune reste seule responsable de la décision d'attribution.

Le 27 novembre, une matinée sera consacrée à une pré-remise du bâtiment durant laquelle tout sera passé en revue ; ensuite les membres du comité de



pilotage seront conviés à un repas. La remise définitive du bâtiment aura lieu le 17 décembre. Il est décidé d'organiser un « café-croissant » un samedi matin dans le parking en guise d'inauguration communale.

4. Budget de fonctionnement 2015 : délibération

Le Conseil n'ayant pas de questions, Hubert Dethurens donne lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 2'510'020 F aux charges et de 2'520'020 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 10'000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 424'179.45 F, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 252'879.45 F, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrit au budget de fonctionnement pour un montant de 161'300 F et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 10'000 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 44 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 50'000 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 50'000 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 50'000 F, il en résulte un excédent de financement des investissements de 374'197.45 F,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de 2'510'020 F aux charges et de 2'520'020 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 10'000 F.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 44 centimes.*
3. *D'autoriser le Maire à renouveler en 2015 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.



5. Taxe professionnelle communale 2015 : délibération

Le Maire donne lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015

*Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition du Maire,*

le Conseil municipal

DECIDE

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à 100 %.

La délibération est approuvée par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.

6. Indemnités au Conseil municipal et aux Maire et adjoints : délibération

Le Maire rappelle que le Conseil doit se prononcer sur cet objet, même s'il en est le bénéficiaire, cela afin que puisse s'exercer le droit au référendum. Il donne lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2015 aux Maire et Adjoints et aux Conseillers municipaux

*Vu le projet de budget pour l'année 2015,
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire*

le Conseil municipal

DECIDE

De fixer les indemnités allouées au Maire et aux Adjoints à 34'650.- F au total.

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 8'800.- F au total.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2015 suivantes :

02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs
01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.



7. Nomination des responsables du Bureau de vote 2015

Hubert Dethurens adresse en préambule ses chaleureux remerciements à Olga Mermet qui a exercé durant 13 ans au sein du Bureau de vote, soit en 2001 comme suppléante à la Vice-présidence, en 2002 comme Vice-présidente et depuis 2007 comme Présidente. Il lui remet, sous les applaudissements, un cadeau au nom du Conseil municipal.

Les personnes suivantes ont accepté de prendre la responsabilité du bureau de vote pour l'année 2015. Le Conseil les en remercie.

Monsieur Pascal Koumrouyan, Président
Madame Carolina Stücklin, Vice-présidente
Monsieur Léopoldo Aldi, suppléant du Président
Madame Monique Heman, suppléante de la Vice-présidente.

8. Communications de l'exécutif

- ❖ *Travaux aux canalisations Chemin de Mollaz* : la commune a fait enlever de grosses racines qui obstruaient l'écoulement ; la facture sera adressée à l'Etat pour remboursement. Le propriétaire de la parcelle voisine a également fait nettoyer en même temps le drain qui aboutissait sur le conduit. Cette mesure devrait diminuer la stagnation des eaux en surface. Dans l'idéal, le propriétaire du terrain devrait procéder au drainage complet de la parcelle.
- ❖ *Requête en autorisation de construire* : la commune s'est prononcée par préavis sur une demande de Monsieur Patrick David pour la réalisation d'un manège couvert. Le projet envisageait la construction d'une halle de 1'500 m². Hubert Dethurens s'est renseigné auprès du Département de l'agriculture qui a indiqué avoir donné un préavis négatif : le nouveau droit en la matière n'autorise plus ce type de construction en zone agricole ; seules les infrastructures pour l'élevage de chevaux sont dorénavant possibles. Il donne lecture du préavis communal.
- ❖ *Don humanitaire* : Hubert Dethurens a octroyé, sur le Fonds de bienfaisance, une subvention de Fr. 2'000.- à l'organisation Médecins sans Frontières pour ses activités de lutte contre le virus Ebola.

9. Divers

- ❖ *Jardin d'enfants* : Andreea Capitanescu Benetti transmet les remerciements du comité du jardin d'enfants pour l'octroi de la subvention de fonctionnement et le soutien communal ; elle indique qu'une bonne dynamique s'est instaurée dans le groupe.



- ❖ *Chiens* : Laurent Thévenoz montre une illustration d'une campagne de propreté engagée à Cartigny par le biais de panneaux « éducatifs » et suggère une initiative équivalente à Laconnex. Le secrétariat va se renseigner.
- ❖ *Marché* : Laurent Thévenoz relève, suite à sa participation au dernier marché, que les abris utilisés sont fort précaires et que la commune pourrait envisager de financer des tentes plus couvrantes. L'exécutif va étudier la question. Andreea Capitanescu Benetti demande s'il serait possible de faire installer, à la mairie, une prise identique à celle mise en place dans l'ancienne poste, cela afin de faciliter le marché lorsqu'il se tient dans le bâtiment. Cela sera étudié lors du réaménagement du rez de la mairie.
- ❖ *Repas de Noël des aînés* : Nadia Dupraz remercie le CM de noter que le jeudi 18 décembre, dès 18h, tout le monde est attendu pour la mise en place.
- ❖ *Réaménagement du rez de la mairie* : Jean-Pierre Gantner distribue le rapport de la commission ad hoc qui a tenu séance le 11 novembre et donne quelques précisions supplémentaires. Différents points méritent une discussion plus approfondie, aussi il est décidé de mettre cet objet à l'ordre du jour du prochain Conseil, le 15 décembre.

10. Questions du public

Aucune question du public.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 19h45.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale